



Gemeindeabteilung


Séminaire des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Jeudi 13 septembre 2012, Lucerne

Du Manuel MCH2 à son application

Yvonne Reichlin-Zobrist,
responsable du service des affaires communales
du canton d'Argovie

1



Gemeindeabteilung

1. Application du MCH2 dans le canton de Bâle-Campagne
2. Application du MCH2 dans les communes argoviennes
3. Facteurs de réussite lors de l'introduction du MCH2

2

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindehaus P

Gemeindeabteilung

1. Introduction du MCH2 dans le canton de Bâle-Campagne

- Développement préalable du modèle MCH1 (présentation des comptes)
- Introduction par étapes
- Approche pragmatique, exploitation de la marge de manœuvre qu'offre le MCH2
- Introduction effectuée parallèlement au remplacement du système informatique

3

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindehaus P

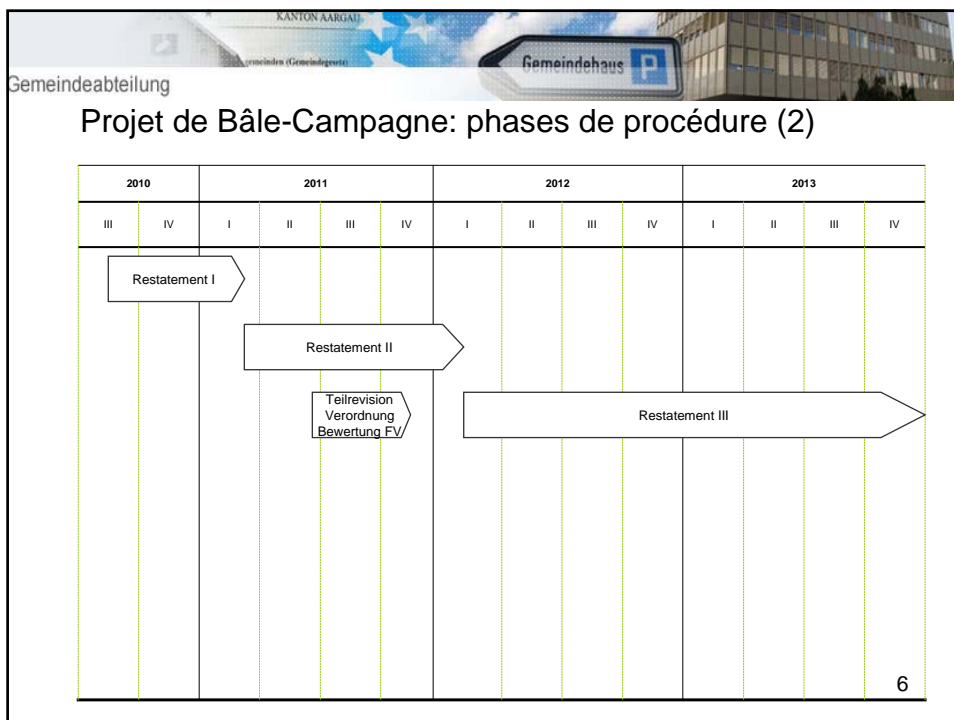
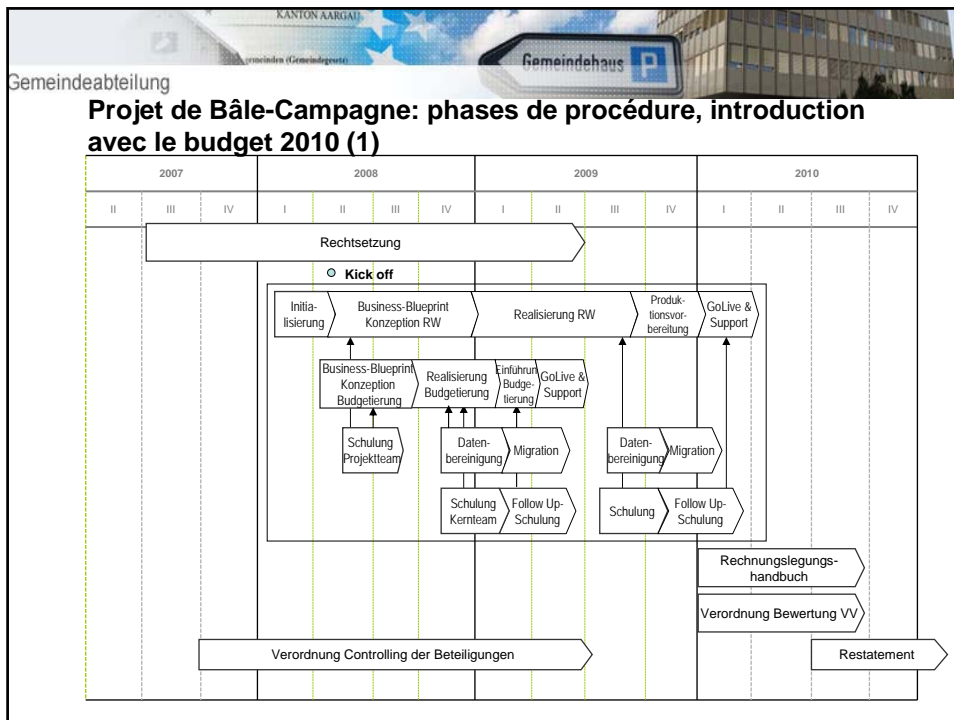
Gemeindeabteilung


Introduction de la planification des ressources de l'entreprise (PRE): organisation de projet

```

graph TD
    Auftraggeber[Auftraggeber  
Regierung Kanton Basel-Landschaft] --> Ausschuss[Projektausschuss ERP  
RR A. Ballmer, FKD, RR J. Krähenbühl, BUD,  
M. Köhn, BUD, T. Rutishauser, BKSD,  
M. Bammatter, FKD, D. Bösch, FKD,  
Y. Reichlin, FKD, M. Leber, GER,  
S. Mathis, SiD, R. Furrer, VGD,  
K. Baumann, Partner NOVO]
    Ausschuss --- Finanzkontrolle[Finanzkontrolle  
R. Winkler, Finanzkontrolle]
    Ausschuss --> Projektcontrolling[Projektcontrolling  
P. Nydegger, extern]
    Ausschuss --> Projektleitung[Projektleitung]
    Projektcontrolling --- TP_Fin[TP Finanzen  
Finanzwesen  
Fakturierung und Debitoren]
    Projektleitung --- TP_Bud[TP Budgetierung, Planung, KLR, Rep.  
Planung und Budgetierung  
Kosten- und Leistungsrechnung  
Reporting]
    Projektleitung --- TP_Pers[TP Personalwesen  
Personalplanung  
Personaladmin & Lohnabrechnung  
Personalcontrolling]
    Projektleitung --- TP_Mat[TP Materialwirtschaft und Beschaffung  
Materialwirtschaft und Beschaffung]
    Projektleitung --- TP_Test[TP Test, Ausbildung, Berechtigungen  
Test / Abnahmen  
Organisation, Planung, Management von Test und Abnahmen  
Ausbildung  
Organisation, Planung, Management von Schulungen  
Berechtigungen  
Konzept und Realisierung  
Berechtigungen]
    Projektleitung --- TP_Tech[TP Technologie und Betrieb  
SAP Betrieb  
Aufbau und Betrieb  
SAP System  
dezentraler Zugriff  
Entwicklung  
Real. Schnittstellen,  
Migrationsprogramme,  
Zusatzentwicklungen]
    Projektleitung --- Projektbuero[Projektbüro]
  
```

4






Gemeindeabteilung

Adaptations ponctuelles du droit régissant la gestion budgétaire

- **Evaluation et amortissement du patrimoine administratif**
 - Amortissements linéaires au cours de la durée de l'utilisation
 - Définition des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif
 - Rectifications
 - Réglementation dérogatoire pour les établissements hospitaliers (information dans l'annexe des comptes annuels)
- **Evaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier**
 - Réévaluation périodique des immobilisations
 - Rectification
- Calculs par centre de coûts d'une manière générale, calculs par unité finale d'imputation de manière ponctuelle (lorsque les émoluments jouent un rôle prépondérant)
- Définition des éléments de l'annexe

7



Gemeindeabteilung

Lacunes du Manuel MCH2

- Pas de réglementation de la dissolution des financements spéciaux et des préfinancements (CI ou CR?)
- Provisions pour les caisses de pension (révision de la LPP!)
- Définition sommaire des catégories d'immobilisations → une spécification s'impose

8

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindeabteilung

Gemeindehaus P

Retraitement en trois étapes (1)

Etape I: clôture de l'exercice 2010

Patrimoine administratif:

- Participations: revalorisation à la valeur nominale (CHF 39 mio)
- Terrains bâtis:
 - les châteaux, les ruines et les monuments sont évalués à 0 francs (dévalorisation: CHF 5,6 mio);
 - les anciennes installations (avec valeur comptable résiduelle > CHF 300 000) sont évaluées avec des valeurs réelles;
 - les installations existantes (avec valeur comptable résiduelle < CHF 300 000) sont amorties de manière extraordinaire et inscrites pour mémoire dans la comptabilité des immobilisations.
- Immobilisations corporelles de l'Office bâlois de l'exploitation industrielle: réévaluation des valeurs d'immobilisation conformément à la comptabilité analytique d'exploitation (revalorisation: CHF 15,6 mio)

9

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindeabteilung

Gemeindehaus P

Retraitement en trois étapes (2)

Etape II: clôture de l'exercice 2011

Patrimoine administratif:

➤ Terrains dans des zones publiques	CHF 40.--/m ²
➤ Terrains agricoles	CHF 4.--/m ²
➤ Forêts	CHF 1.--/m ²
➤ Terrains comportant des châteaux, des ruines, des monuments, réserves naturelles	CHF 0.--/m ²
➤ Terrains cédés en droit de superficie aux hôpitaux	CHF 450/800/1100.--/m ²

10

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindeabteilung

Gemeindehaus P

Retraitement en trois étapes (3)

Clôture de l'exercice 2013: réévaluation du patrimoine financier

- Inscrits au patrimoine financier dans le bilan: 800 objets (valeur comptable: CHF 87 mio)
- Non inscrits au patrimoine financier dans le bilan: 200 objets (valeur comptable: CHF 40 mio, inscrits au bilan de la Banque cantonale)
- Etablissement de la présentation des comptes, des processus de comptabilisation, des processus décisionnels et de ceux ayant trait à la rédaction des rapports
- Procédure pragmatique:

11

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindeabteilung

Gemeindehaus P

Retraitement: modification des capitaux propres

Réserve liée à la réévaluation:

- La réserve liée à la réévaluation devient en partie réserve de fluctuation.
- Le reste de la réserve liée à la réévaluation est attribué aux capitaux propres libres.

Réserve de revalorisation:

- Capitaux propres libres

12

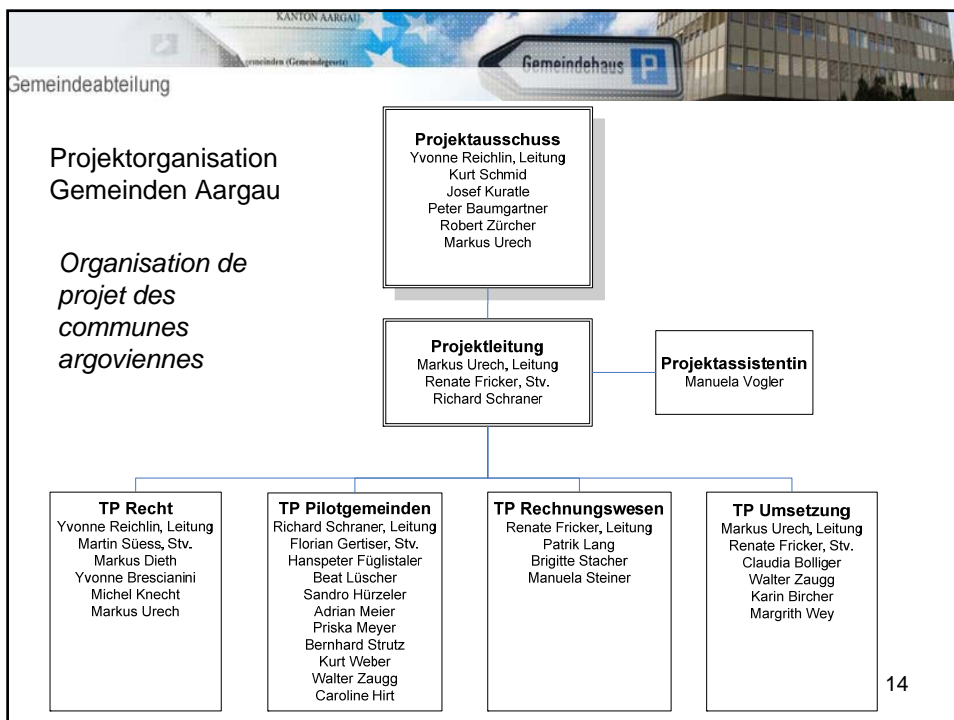
KANTON AARGAU
Gemeindehaus P


Gemeindeabteilung

2. Introduction du MCH2 dans les communes argoviennes

- Présentation des comptes selon le MCH1 dans les 219 communes du canton
- Décision d'appliquer le MCH2 de manière générale
- Longue phase de conception
- Cinq à dix communes pilotes
- Etablissement des outils facilitant l'introduction du MCH2

13





Gemeindeabteilung

Etat du projet

Etat en 2009 (phase préliminaire)

- Démarrage avec les cinq communes pilotes de Brugg, Birr, Fislisbach, Laufenburg et Mettauertal
- Reprise du plan comptable du MCH2 sans nouvelle législation financière et sans les nouveaux instruments prévus pour le MCH2
- Introduction par étapes et expérimentation des nouveautés

15



Gemeindeabteilung

Etat en 2010

- Législation: adoption par le Conseil d'Etat argovien de la phase de conception du contenu normatif
- Législation: procédure de consultation entre décembre 2010 et janvier 2011
- Compte de résultats, compte des investissements et bilan du plan comptable: adaptations permanentes
- Comptabilité des immobilisations: en phase d'élaboration (oct. 2010)
- Programme de formation, programme de communication: en phase d'élaboration (nov. 2010)
- Présentation du résultat: en phase d'élaboration (déc. 2010)
- Séances d'information pour les communes

16



Gemeindeabteilung

Etat en 2011

- Législation: première lecture du message
- Eléments du MCH2: adaptations permanentes
- Instructions sur la revalorisation et la réévaluation (déc. 2011)
- Planification des ressources (communes, juillet 2011)
- Instrument de saisie des investissements (communes, juillet 2011)
- Séances d'information par district

17



Gemeindeabteilung

Etat en 2012

- Législation: seconde lecture du message
- Manuel sur la comptabilité et sur la vérification des comptes: en phase d'élaboration (déc. 2012)
- Plan comptable, corrections: en phase d'élaboration (sept. 2012)
- Eléments du MCH, corrections: en phase d'élaboration (sept. 2012)
- Modèle de saisie des participations (communes, mai 2012)
- Séances d'information par district

18

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindeabteilung

Gemeindehaus P

Comptabilité: les contenus

Principes

- Les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) sont reprises lorsque la solution proposée est univoque.
- La marge de manœuvre disponible est utilisée de manière coordonnée avec d'autres cantons.
- L'ancienne législation sur les finances est reprise dans la mesure du possible.

19

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindesprez)

Gemeindeabteilung

Gemeindehaus P

Recommandations ne laissant pas de marge de manœuvre

- Plan comptable et classification fonctionnelle
- Compte de résultats et bilan
- Tableau des flux de trésorerie
- Etat des capitaux propres
- Annexe aux comptes annuels

20

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindegemeinschaft)
Gemeindehaus P

Gemeindeabteilung

Recommandations laissant une marge de manœuvre I

- Fixation, en fonction de l'importance, des limites applicables aux comptes de régularisation/aux provisions/aux engagements conditionnels: dépend de la taille de la commune
- Biens-fonds du patrimoine financier, réévaluation tous les quatre ans, examen annuel des autres éléments du patrimoine financier
- Comptabilisation des impôts: principe de l'échéance
- Préfinancements admis (décision du pouvoir législatif)
- Investissements: limite d'inscription à l'actif dépendante de la taille de la commune, comptabilisation selon les chiffres nets

21

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindegemeinschaft)
Gemeindehaus P

Gemeindeabteilung

Recommandations laissant une marge de manœuvre II

- Patrimoine administratif: amortissements linéaires selon la durée d'utilisation
- Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif: non admis
- Pas de consolidation
- Reprise des indicateurs financiers harmonisés
- Passage au MCH2: réévaluation du patrimoine administratif (réserve de revalorisation)

22

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindegemeinschaft)

Gemeindehaus P

Gemeindeabteilung

3. Facteurs de réussite décisifs

- Gestion du projet
- Ressources
- Formation et communication
- Mise à disposition d'instruments d'aide

23

KANTON AARGAU
Gemeinde (Gemeindegemeinschaft)

Gemeindehaus P

Gemeindeabteilung

Communication

Organes

- Comité de projet
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Parlement

Population/contribuables

↑

Médias

↑

Direction de projet

Directeur de sous-projet

↓

Secrétaires de départements

↓

Leaders d'opinion supplémentaires

Services


- Responsables de services
- Super-utilisateurs
- Autres utilisateurs

Directions		
Direction des finances et des affaires ecclésiastiques	Direction de l'économie publique et de la santé	Direction des constructions et de la protection de l'environnement
Direction de la formation, de la culture et des sports	Direction de la sécurité	Justice

Rôles particuliers

- Contrôle des finances
- Admin. des finances
- Office du personnel
- Chancellerie cantonale

24



Gemeindeabteilung

Je vous remercie de votre attention!

Courriel: yvonne.reichlin@ag.ch

Veillez consulter notre site Internet: www.ag.ch/gemeindeabteilung

25